



POUR UNE
**FORMATION EN
PROXIMITÉ,**

CHOISISSEZ
**L'UNION DE
COLLECTIVITÉS**



DÉLÉGATION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
ANTENNE DE L'ALLIER



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

Votre collectivité exprime un besoin de formation pour moins de 15 agents ? Votre thématique de formation peut intéresser des collectivités voisines ?

Le CNFPT vous propose de réaliser **une action de formation en union de collectivités**.

Formation intra / union quelle différence ?

INTRA



Le besoin de formation est exprimé par **une seule collectivité** qui a un effectif d'au moins 15 agents à former, sauf cas particuliers (formations réglementaires par exemple).

UNION



Plusieurs collectivités, souvent voisines, identifient un **besoin de formation commun** mais elles n'ont chacune qu'un faible nombre d'agents à former. Une collectivité parmi elles, identifiée comme pilote du projet, expose le besoin au CNFPT qui, en retour, apporte alors **une réponse formation sur mesure et sur place**. L'effectif attendu d'agents à former est de 15, sauf cas particulier (formations réglementaires par exemple).

De la proximité et du sur-mesure



PROXIMITÉ

- ▷ une accessibilité renforcée à la formation en rapprochant les lieux de formation des lieux de travail des agents,
- ▷ une limitation des déplacements et des coûts associés,
- ▷ une optimisation des temps de chacun avec la réduction/suppression des temps de trajet.



SUR-MESURE

- ▷ Le contenu de la formation peut être une duplication d'un stage du catalogue, ou une action conçue spécifiquement pour répondre aux besoins et au contexte local.



Deux modalités d'union

Un **regroupement ponctuel** de collectivités généralement proches, qui mutualisent leurs besoins et réponses formation à un moment précis.

Un **regroupement plus pérenne** à l'échelle d'un territoire. Le département de l'Allier est divisé en 3 territoires de formation.



Qui fait quoi ?



COLLECTIVITÉ PILOTE DU PROJET

- ▷ **Exprime le besoin** auprès de son conseiller ou sa conseillère de territoire CNFPT dans le cadre du recensement d'automne et des réunions de territoire,
- ▷ **Est l'interlocutrice du CNFPT** pour affiner le contenu du projet, valider le cahier des charges au nom de toutes les collectivités,
- ▷ **Fixe lieux et horaires** de la formation, recherche une salle adaptée et équipée répondant aux besoins du formateur,
- ▷ **Inscrit ses propres agents** sur la plateforme d'inscriptions en ligne,
- ▷ **Communique le code stage aux collectivités associées** à cette formation en union pour qu'elles puissent elles-mêmes inscrire leurs propres agents.
- ▷ **A une visibilité sur l'état global des inscriptions** en ligne,
- ▷ **Donne une information sur les modalités de repas** au CNFPT et aux collectivités associées,
- ▷ **Fait ou fait assurer la reprographie** des documents pédagogiques selon les indications du CNFPT,
- ▷ **Retourne la liste d'émargement signée** à l'issue de la formation au CNFPT, ainsi que les RIB de tous les stagiaires par courrier,
- ▷ **Assure l'ouverture et la clôture** administrative de la formation avec le formateur.



CNFPT

- ▷ **Co-construit le projet de formation** avec la collectivité pilote de l'action,
- ▷ **Formalise un cahier des charges** de formation, si nécessaire,
- ▷ **Transmet le programme** de la formation et le fait valider à la collectivité pilote du projet,
- ▷ **Ouvre les inscriptions** sur la plateforme d'inscriptions en ligne et fournit le code stage à la collectivité pilote et aux collectivités associées,
- ▷ **Convoque les agents** et leur adresse le programme,
- ▷ **Adresse la feuille d'émargement**,
- ▷ **Transmet les supports pédagogiques** par voie dématérialisée,
- ▷ **Organise l'évaluation en ligne** de la formation,
- ▷ **Fournit les attestations** de formation,
- ▷ **Prend en charge les frais de déplacement et de repas** des stagiaires selon les **règles en vigueur**,
- ▷ **Prend en charge** la rémunération et les frais de déplacement de l'intervenant,
- ▷ **Est l'interlocuteur de l'intervenant** et lui communique les informations nécessaires à la bonne tenue de la formation.



COLLECTIVITÉS ASSOCIÉES

- ▷ **Communiquent la date et le contenu** de la formation auprès de leurs agents,
- ▷ **Inscrivent leurs agents** sur la plateforme d'inscriptions en ligne,
- ▷ **S'assurent de la participation effective** de leurs agents à la formation,
- ▷ **S'engagent, si besoin, sur les aspects pédagogiques et logistiques** aux côtés de la collectivité pilote pour la bonne réalisation de l'action.

Quelques repères pour réussir une formation en union



Un travail partenarial avec le CNFPT : en amont pour valider les objectifs de la formation au regard du contexte et en aval pour tirer les enseignements de l'évaluation du stage.



Des inscriptions réalisées suffisamment en amont (au moins 6 semaines avant la formation) pour permettre la constitution du groupe. S'inscrire c'est s'engager à venir.



Des convocations transmises suffisamment en amont aux stagiaires avec le programme de la formation.



Une salle adaptée avec tables et chaises, tableau de papier ou tableau blanc, ordinateur, vidéo projecteur, écran ou mur blanc, matériel spécifique le cas échéant.



Un accueil par la collectivité pilote du projet et/ou le formateur pour rappeler les objectifs pédagogiques et les modalités pratiques de la formation.

Les + d'une action sur-mesure

+ PERTINENT

Grâce à un travail de co-conception pour s'adapter au contexte et aux enjeux des collectivités.

+ SIMPLE

Un accompagnement tout au long des projets, de la conception à la mise en œuvre puis à l'évaluation.

+ ADAPTÉ

Une expertise de l'action publique locale et de l'innovation territoriale au service des projets.

+ PROCHE

Des formations réalisées sur les lieux de travail des agents ou à proximité, qui prennent en compte leurs situations particulières.

+ RÉACTIF

Une équipe locale à votre écoute et à votre disposition pour inventer et planifier vos solutions formation.



Vos contacts >> [plaquette de l'antenne de l'Allier](#)

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
ANTENNE DE L'ALLIER - 4 RUE MARIE LAURENCIN - 03400 YZEURE
04 70 46 51 01
WWW.CNFPT.FR